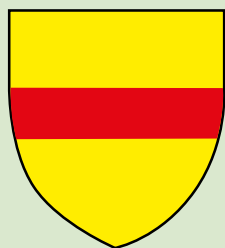


Informations



Municipales

S' Gemane Blattel

- DAMBACH • NEUNHOFFEN
- WINECKERTHAL • NEUDOERFEL

Schoeneck





Page 3
Editorial
Page 4
Principales décisions du Conseil Municipal
Page 5
Travaux et investissements 2022
Pages 6 et 7
Dossier Urbanisme
Page 8
Echos de la Fête de la Myrtille
Page 9
Manifestations 2 ^{ème} semestre 2022
Page 10
Restaurant du Hohenfels / Association Tir
Page 11
Collectivité Européenne Alsace
Page 12
Etat Civil



MA COMMUNE CONNECTÉE : DERNIER RAPPEL

194 personnes sont inscrites à l'application "Ma Commune Connectée". Nous encourageons d'autres à la télécharger gratuitement sur leur téléphone portable (Playstore ou AppStore). Si vous rencontrez des difficultés d'installation, n'hésitez pas à joindre

Martial Neusch, Adjoint au Maire au 06 76 46 61 43.

Ce dispositif permet de diffuser très rapidement toutes sortes de messages d'alerte comme par exemple des coupures d'eau ou d'électricité, ainsi que des informations concernant les manifestations etc. Il est complémentaire des autres moyens de communication : bulletin municipal, affichage, presse, internet, page Facebook.

Informations Municipales S'Gemane Blattel Bulletin semestriel

Responsable de la publication :
Martial NEUSCH

et la commission Bulletin municipal :
Josée JOND, Angélique EHALT,
Joël HERZOG, Christophe GASSER,
Fabien EYERMANN, Francis HOFFMANN
Avec la participation de Françoise MÜLLER,
secrétaire de mairie

Crédit PHOTOS
Club Photo Dambach / J. Gaby NEUSCH,
Daniel HUBER, Thierry FREY
Cun Ulmer Grün / Marc SCHAMPION

Janvier 2023 N° 40

Editorial, le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une année vient de fermer ses portes. Avec ses joies et ses peines, mais ayons confiance dans l'avenir malgré les difficultés qui pourront surgir ces prochains temps dans le monde qui nous entoure.

Nous venons de passer un bel été et nos associations locales toujours très dynamiques ont pu organiser leurs manifestations sans contraintes sanitaires. Il me tient à cœur de revenir sur la fête de la myrtille qui s'est déroulée le 17 juillet dernier. A l'initiative de notre inter-associations (INAS) et de quelques associations locales, cette fête bien ancrée dans notre paysage local a rencontré un grand succès. Dès le 14 juillet, de nombreux bénévoles ont commencé les préparatifs et ce, jusqu'au samedi ; une vingtaine de personnes étaient présentes par jour, et le jour de la fête, près de cent bénévoles se sont mobilisés. Je tenais à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées de près ou de loin pour que cette belle manifestation ait de nouveau pu avoir lieu.

Les différentes manifestations proposées par nos associations locales ont rencontré un écho favorable auprès du public ; je les en félicite et les encourage à persévérer. Comme vous pourrez le constater sur le dépliant joint à ce bulletin, notre

calendrier des fêtes est à nouveau riche en événements festifs pour l'année 2023 ; vous y découvrirez d'ailleurs de nouvelles manifestations.

Comme évoqué dans le dernier bulletin municipal, nous avons dû constituer une provision, pour le règlement des loyers en retard des structures de villas pour seniors, auxquelles nous avons adhéré en 2005. Après plusieurs réunions en Préfecture, et une action en justice, pour éviter le paiement de la somme de 98 500 €, Mme la Préfète a décidé de demander le règlement de ce montant. Depuis le 31/12/2021, la commune ne fait plus partie de cette structure, mais reste cautionnaire jusqu'à cette date. Une commune voisine se trouve dans la même situation. Enfin, la structure a contacté l'EPF (Etablissement Public Foncier) afin de pouvoir revendre les structures, éventuellement une partie de la somme sera reversée à la commune.

A l'aube de cette nouvelle année, les adjoints et les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne santé et une heureuse année 2023, malgré une situation économique fébrile.

Alles Guede winsche mir eich im neye Johr.

Votre Maire,
Joël HERZOG



Les principales décisions

du Conseil Municipal

23 JUIN 2022

Le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir l'affichage public comme modalité de publicité des actes.

Une convention-cadre sera signée avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui aura la mission d'une tentative de médiation en cas de litige entre les agents territoriaux et leur employeur ; les frais d'intervention du médiateur de 120 € par heure sont entièrement à la charge des collectivités et établissements publics affiliés, par conséquent totalement gratuit pour l'agent.

Autres points : vente d'un terrain avec création de servitudes ; affaire de personnel ; affaire financière – décision modificative.

30 SEPTEMBRE 2022

Dans le cadre des économies d'énergie, les lampadaires seront éteints entre minuit et 5h00 ; il n'y aura pas non plus d'augmentation des décorations lumineuses de Noël.

La traditionnelle fête des aînés a lieu le 11 décembre au Restaurant du Windstein

La collecte des déchets au poids est reportée à janvier 2024 ; d'autre part la loi impose aux collectivités d'organiser l'apport volontaire des déchets alimentaires sur les points de collecte ; le SMICTOM sera contacté pour présenter et préciser l'emplacement.

Les rapports d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du SMICTOM, d'Electricité de Strasbourg, du SDEA et du PETR dont le Conseil Municipal a pris acte, sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

La Commune adhère pour une durée de 4 ans au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil.

La compétence « Grand Cycle de l'Eau » est transférée au SDEA.

Autres points : subvention pour ravalement de façades, acceptation d'un don.

9 DÉCEMBRE 2022

M. le Maire informe :

L'emplacement prévu pour l'antenne relais téléphonique ne convient plus ; la recherche d'un nouveau terrain dans le prolongement de la vallée du Neudoerfel est en cours.

Une opération de réfection des douches des vestiaires sera entreprise par le club de foot au Mille Club.

Les enfants des écoles ont préparé le décor de table pour la fête des aînés. Merci à eux !

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activité du Réseau Animation Intercommunale (RAI) en 2021 ; les animations et activités fort nombreuses et variées au cours de l'exercice, montrent sa contribution appréciée au développement de la jeunesse de notre Communauté de Communes. Le rapport est à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture.

Une subvention de 500€ est accordée aux Jeunes Sa-peurs-Pompiers qui sont une dizaine en formation dont un jeune de notre village.

Une motion est votée et sera déposée à la Préfecture concernant notre grande inquiétude face à la crise économique, financière et énergétique actuelle, mettant en difficulté notre capacité à assumer les services de proximité à la population, à tenir les budgets et à assumer les investissements nécessaires.

L'aire naturelle de camping pour sa réouverture en 2022 a dégagé un résultat positif de 3443 €, ce qui est tout à fait encourageant après 2 années sabbatiques dues au Covid !



**L'intégralité des délibérations du
Conseil Municipal sont consultables
sur le site de la commune :**

www.communededambachneunhoffen.net

Travaux et investissements

**L'année 2022 fut riche en investissements.
Les travaux prévus pour cette année n'ont pas tous été effectués
et seront donc reportés à 2023.**

SÉCURISATION ROUTIÈRE

Comme vous avez pu le constater, à chaque entrée de nos villages et sur certains axes, des chicanes ont été installées pour ralentir la vitesse de certains automobilistes qui ne la respectent pas malgré les panneaux d'entrée d'agglomération. Cette opération s'est déroulée sur plusieurs semaines. L'éclairage prévu reste encore à poser ; cela devrait s'effectuer durant le premier trimestre 2023. Coût (travaux et maîtrise d'œuvre) : 147 933 € TTC. Subvention : 76 483 € TTC



DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

Trois nouveaux défibrillateurs ont été installés : au niveau du Mille Club, à l'ancien restaurant du Gourmet d'Alsace à Neunhoffen, et à la station de pompage d'eau du Wineckerthal. Ils sont mis à disposition en cas de besoin, en espérant qu'ils ne seront jamais utilisés ou qu'ils pourront sauver des vies. Coût : 7 439 € TTC

POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE

Dans la continuité des travaux afin de répondre à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, un nouveau poteau d'incendie a été posé au niveau de la station de pompage du Wineckerthal. Ces travaux ont été effectués par une société qui a posé le réseau d'eau potable pour les propriétaires de la maison forestière du Buchwald. Coût : 5 762 € TTC. Subvention : 1 440 € TTC

ENTRETIEN VOIRIE

Durant les travaux de sécurisation, l'entreprise a effectué des travaux de réparation de voirie, suite à des ruptures de conduite ou à l'état de délabrement de la chaussée. De nouveaux panneaux ont été posés ou remplacés ; le marquage routier a été remis à jour.

EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors des travaux entrepris par Electricité de Strasbourg dans la rue de la chapelle, la commune a profité de la tranchée pour prolonger le câble de l'éclairage public et poser des candélabres supplémentaires. Coût : 8 768 € TTC

REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projets aux communes, qui consistait à acquérir de nouveaux équipements informatiques. Onze ordinateurs, un vidéo projecteur ont été acquis. Pour un meilleur confort de travail, le réseau cuivre a été remplacé par la fibre.

Coût : 14 297 € TTC Subvention : 5 500 € TTC

TRAVAUX ÉGLISES

Les travaux prévus ne débuteront qu'au printemps prochain, suite à un problème d'approvisionnement des tuiles. Les travaux de réfection du mur du cimetière de Dambach sont achevés.



**Dans le cadre de ces travaux de restauration
des deux églises, la Fondation du Patrimoine a
lancé une campagne de dons.**

**Un dépliant d'information a été distribué dans
la commune il y a quelques semaines.**

**Nous restons à votre disposition pour toute
information complémentaire.**

Dossier Urbanisme

QUELLE PIÈCE JOINTE ET DANS QUEL CAS ?

Le formulaire de demande d'autorisation ne peut être déposé seul. Celui-ci doit toujours être accompagné des pièces jointes nécessaires à la bonne compréhension de votre demande.

Lesquelles et dans quel cas ?

Dans tous les cas :

- Le formulaire Cerfa correctement complété (toutes les coordonnées surtout une adresse mail, les références cadastrales, la superficie du terrain, le descriptif du projet, date et signature sur le formulaire de demande et sur le formulaire fiscal),
- Un plan de situation à récupérer sur internet par exemple,
- Un plan de masse à récupérer sur www.cadastre.gouv.fr sur lequel il faut implanter le projet, avec toutes les cotes et les distances par rapport aux limites séparatives de la parcelle (pour une clôture, un passage au surligneur sur la partie concernée suffit, idem pour les ravalements de façades, uniquement sur les façades concernées).

Pièces à rajouter en fonction des cas les plus fréquents (liste non exhaustive) :

- Ravalement de façades : photos des 4 façades actuelles en précisant le futur coloris. Si isolation extérieure préciser l'épaisseur de l'isolation et fournir idéalement une coupe indiquant combien il y a entre le mur actuel et la limite de propriété (le pétitionnaire doit rester sur sa parcelle).
- Clôtures : un plan en coupe indiquant la position de la limite séparative par rapport à la clôture et la hauteur (à détailler pour chaque partie, s'il s'agit d'un mur sur lequel on installe ensuite un grillage ou des panneaux, il faut indiquer la hauteur du mur, celle du grillage ainsi que de la hauteur totale).
- Construction quelconque (abri de jardin, garage, pergola...): un plan en coupe avant et après projet en indiquant bien la hauteur ainsi que la distance par rapport à la limite séparative, des plans des 4 façades du projet, une ou plusieurs photos avant travaux (état actuel) une ou plusieurs photos avec simulation graphique ou dessin du futur projet.

- Piscines : un plan en coupe pour détailler la profondeur du bassin, une ou plusieurs photos avant travaux (état actuel), une ou plusieurs photos avec simulation graphique ou dessin du futur projet.
- Panneaux photovoltaïques : plan de masse complété de la position des panneaux sur le toit, une ou plusieurs photos avant travaux (état actuel), une ou plusieurs photos avec simulation graphique ou dessin du futur projet.

N'entreprenez pas de travaux avant d'avoir fait votre demande !

- Les travaux illégaux réalisés sans autorisation d'urbanisme sont considérés comme des fautes passibles de sanctions pénales, civiles ou fiscales.
- La municipalité peut engager une action en responsabilité civile.
- Le tribunal de grande instance peut alors exiger l'interruption immédiate des travaux si le chantier est en cours ;
- la démolition totale des constructions sur votre terrain ;
- la mise en conformité des points irréguliers ;
- la régularisation administrative de votre projet ainsi que sa régularisation fiscale.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable
PC : Permis de **C**onstruire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• > 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- Transformation du garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE :
DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL :
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant, fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

La fête de la myrtille



PLEIN SUCCÈS POUR LA JOURNÉE DE LA MYRTILLE

Après quatre années d'absence, la journée de la myrtille a fait son grand retour le dimanche 17 juillet. La petite baie bleue a fédéré les associations du village qui ont œuvré de concert pour l'organisation de cette manifestation emblématique dans la vallée du Schwarzbach.

La MJC ayant décidé de ne plus organiser seule la fête, plusieurs associations ont répondu à l'invitation de l'INAS : la MJC et l'Aprorès, l'Amicale des sapeurs-pompiers, le Football Club et l'Ecole. Plusieurs habitants se sont joints aux bénévoles des associations.

Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés !

La journée festive agrémentée par un marché des artisans a fait découvrir au public ravi, les nombreuses déclinaisons culinaires de la myrtille : de l'apéritif au dessert en passant par le plat principal dont la tarte flambée à la myrtille et une saucisse blanche à la myrtille spécialement conçue pour la fête...

La fête ayant lieu tous les 2 ans, la prochaine édition se déroulera le 21 juillet 2024.





Manifestations 2022

Retour en images sur quelques manifestations des 6 derniers mois



Dans le cadre du festival Mômes en scène, organisé par Réseau Animation Intercommunale, un spectacle "Mister Fly Circus" s'est déroulé au Mille Club début août. Un voyage burlesque et farfelu qui a conquis petits et grands !



Plein succès pour le 1^{er} Speckfescht organisé par le Football Club le 30 octobre dernier. Avant de griller lard et saucisses autour d'un feu, les 105 participants ont d'abord effectué sous un soleil généreux une randonnée bucolique d'une dizaine de kilomètres.



Lors de la 13^{ème} édition des Photo'folies, près d'un millier de visiteurs a découvert avec bonheur une cinquantaine de photographes, répartis sur 25 sites insolites. Des tirages en grand format ont agrémenté un sentier dans la forêt et un autre le long du Schwarzbach.



Samedi 5 novembre, 80 personnes se sont rassemblées devant le Mille Club pour participer à la balade nocturne organisée tous les ans par la MJC. Elles ont été charmées par la conteuse Christine Fischbach, avec son répertoire de petites histoires inspirées par des légendes traditionnelles et des croyances populaires.



Vendredi 14 octobre, Réseau Animation Intercommunale et l'école ont organisé une soirée Jeux en familles. Une belle rencontre intergénérationnelle avec des jeux traditionnels et aussi des jeux qui sortaient des sentiers battus.



C'est devant le Monument aux Morts à Windstein que les habitants des deux communes de la vallée ont commémoré en grand nombre l'Armistice du 11 novembre. La prochaine cérémonie commémorative intercommunale se déroulera à Dambach le 8 mai prochain.

Restaurant du Hohenfels



Chers clients,

Michelle et Alain vous annoncent la fermeture du « Restaurant du Hohenfels » à partir de 2023.

Il est temps pour nous de prendre notre retraite, après 25 années d'activités.

C'est le cœur serré, mais la tête pleine de souvenirs, que nous tenions tout particulièrement à remercier nos clients fidèles depuis de nombreuses années, mais aussi tous les autres : les vacanciers, ceux qui étaient de passage, ceux qui sont devenus des amis et j'en oublie...merci d'avoir parcouru avec nous ce beau chemin, ce fut un grand plaisir de vous servir toutes ces années.

Merci à Pierrette d'avoir œuvré avec nous depuis plus de dix ans, et un grand merci à tous ceux qui ont travaillé avec nous de près ou de loin ces 25 dernières années.

Mir winsche eich a scheni Rutsch !

Michelle et Alain
et leurs enfants Vanessa et David

Stand de tir du Hohenfels

La saison sportive a repris le 1^{er} septembre et bat à nouveau son plein après cette période pandémique. Les compétiteurs participent aux championnats départementaux et régionaux. Il faut saluer l'assiduité de tous aux entraînements, en particulier des jeunes de l'école de tir où les responsables se dépensent sans compter. En effet, 6 jeunes ont représenté le club et le village aux championnats de France de Besançon et de Montluçon.

Les diverses manifestations et fêtes rythment la vie associative et permettent la rencontre très importante avec le pu-

blic. Il en va ainsi pour l'Association de Tir du Hohenfels dont les membres ont beaucoup apprécié que les habitants de la commune ne boudent pas la fête d'été en dépit du temps peu agréable.

De même, que le stand de tir, associé au club de l'âge d'or, sort organisateur et vainqueur du « challenge des Maires » le 18 juin dernier,

Tout le comité vous souhaite une très belle année et nous vous donnons rendez-vous en 2023 !



Le challenge des Maires s'est parfaitement déroulé au stand de tir à Neunhoffen.

Collectivité Européenne d'Alsace



Votre Collectivité européenne d'Alsace

Dotée d'un budget de 2,2 milliards d'euros, la Collectivité européenne d'Alsace, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 500 agents dont 10 Conseillers d'Alsace et 468 agents sur le Territoire Nord Alsace, est au service de tous les Alsaciens, de tous âges, dans tous les domaines de leur vie.

Notre priorité est de délivrer un véritable Service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous. La CeA a ainsi été lauréate en 2022 d'un prix Territoria d'Or pour la simplification de ces courriers administratifs, car il est important que les citoyens comprennent les décisions qui les concernent.

La CeA prend soin des plus fragiles, accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome, engagé et responsable, investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier sûr et performant, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables. Pour exemples concrets de notre action, en 2020-21, dans le Canton de Reichshoffen, la CeA a restructuré le collège Françoise Dolto de Reichshoffen, qui se termine, a isolé celui de Woerth, installé des panneaux photovoltaïques sur le toit rénové du collège de Mertzwiller, et nous allons commencer les travaux de mise en accessibilité de celui de Niederbronn-les-Bains et d'isolation de celui du Val-de-Moder. Nous avons aussi contribué à la création d'un Centre Médico-Social à Woerth.

Nous avons en outre versé 40,6 M€ de prestations individuelles sur l'ensemble du territoire Nord (APA, PCH, RSA). Premier partenaire des communes, la CeA leur apporte soutien financier et l'expertise de son réseau d'ingénierie pour accompagner les projets structurants et dynamiser le potentiel des territoires d'Alsace. 88,24 M€ d'aides ont ainsi été versés à des partenaires publics et associatifs du territoire Nord en 2021. Ainsi, nous avons soutenu la construction du gymnase du Val-de-Moder, la création d'accueils périscolaires à Sauer-Pechelbronn, de pistes cyclables transfrontalières, et de nombreux projets communaux (écoles, voirie, ...).

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et restons à votre écoute pour vous accompagner dans l'amélioration de votre quotidien et de votre cadre de vie.

Nathalie Marajo-Guthmuller et Victor Vogt
Conseillers d'Alsace du canton de Reichshoffen



« Mir wünsch Ihnen alles guete fir's neje Jahr ! »



Contact : Collectivité européenne d'Alsace / Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9
100 avenue d'Alsace - BP 20351 - 68006 COLMAR cedex / www.alsace.eu

Vos élus : victor.vogt.elu@alsace.eu / nathalie.marajo-guthmuller.elue@alsace.eu / Tél. 03 69 49 39 29

Etat civil 2022



Naissances

17 février

Alice, Jeanne, Gabrielle LINDAUER,
fille de Luc LINDAUER et Céline MELLON

6 avril

Albin, Jean-Paul JAGGI
fils de Joël JAGGI et Séverine MAHLER

14 novembre

Ilyana DOS SANTOS
fille de Emmanuel DOS SANTOS et
Gaëlle BUDA

Mariages

26 mars

TREU Freddy,
Ouvrier - Dambach et
LAUER Mylène,
Aide-soignante - Dambach

25 juin

ROTHENMACHER Sébastien,
Usineur - Neunhoffen et
PRUD'HOMME Myriam,
Ouvrière - Neunhoffen

2 juillet

GREMMEL Christophe,
Bûcheron - Neunhoffen et
SCHWOB Magali,
Conseillère en naturopathie - Neunhoffen

9 juillet

MULLER Yoan-Loup,
Restaurateur - Dambach et
ENGEL Mélissa,
Sans profession - Bitche

30 juillet

HANNUS Laurent,
Electricien - Dambach
et ROTH Mireille,
Assistante des ventes - Dambach

6 août

LETT Valentin,
Directeur d'agence - Wineckerthal et
IMHOFF Nadine,
Professeur de lettres - Wineckerthal

12 septembre

GASSMANN Kevin,
Agent territorial - Dambach et
HAUSBERGER Christelle,
Esthéticienne - Dambach

Décès

11 janvier à Haguenau

FRITSCH Francis à 69 ans
domicilié à Dambach

26 février à Vantoux

WAMBST Renée à 78 ans
domiciliée à Pierrevillers

2 juin à Strasbourg

HEIM René à 73 ans
domicilié à Dambach

10 juin à Haguenau

GASSER Madeleine à 86 ans
domiciliée à Dambach

8 décembre à Reichshoffen

MULLER Marie à 98 ans
domiciliée à Neunhoffen

14 décembre à Zweibrücken (Allemagne)

POLSTER Joachim à 79 ans
domicilié à Wineckerthal

21 décembre à Bischwiller

GASSER Frieda à 94 ans
domiciliée à Neunhoffen

31 décembre à Bischwiller

STROHL René à 83 ans
domicilié à Neunhoffen

Grands anniversaires en 2023

80 ans

3 janvier MAHLER Marie-Rose

23 février BRIDDA Bruno

17 avril FROELICH Hans

7 mai BRAND Vladimir

9 juillet SQUILLACI Emma

7 septembre LINDAUER Marie-Thérèse

10 septembre LETZELTER Marie-Thérèse

85 ans

2 février HUNCKLER Gilbert

15 février HAUSBERGER Willy

23 mai CASPAR Gaby

12 juin JOCHUM Alice

24 juin ROOS Lucie

27 juillet GASSER Marcel

4 octobre STROHL Bernadette

25 novembre WAMBST Aloïse

90 ans

10 juillet MAGGAY Hermine

Nos doyens

BECKER Marie 98 ans

MULLER Jean 96 ans